



# Les hostilités reprennent autour de la loi sur l'égalité

**ENTREPRISES** Alors que la révision n'est pas encore entrée en vigueur, le parlement souhaite déjà la renforcer. Les milieux patronaux s'insurgent.

La bataille est relancée autour de la loi sur l'égalité. Arraché dans la douleur il y a une année au parlement fédéral, le texte est à nouveau au centre des critiques. La commission compétente du National souhaite en effet renforcer l'arsenal de mesures pour lutter contre les discriminations salariales. Une décision qui fait hurler les milieux économiques, l'Union patronale suisse (UPS) en tête.

Ce n'est pas tant le contenu de la nouvelle proposition qui pose problème - il s'agit simplement d'obliger les entreprises tenues de procéder à une analyse sur l'égalité à en communiquer les résultats à la Confédération - mais le timing choisi pour le faire. La loi sur l'égalité n'entrera en force qu'en juillet 2020. «Il est choquant de constater qu'avant même l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions et sans aucune expérience quant à leurs effets, des parlementaires se mobilisent déjà en faveur de nouvelles interventions dans la politique salariale des entreprises», critique l'UPS. La faïtière fera résolument campagne contre elles.

**Un rééquilibrage nécessaire**  
Dans son combat, l'UPS peut d'ores et déjà compter sur plusieurs élus de droite, qui

s'étaient montrés critiques lors des débats au parlement. «On vit un changement de règles inacceptable», explique le sénateur Olivier Français (PLR/VD). Normalement, on attend un délai de cinq ans avant de procéder à des adaptations, afin de pouvoir juger de l'efficacité ou non d'une nouvelle loi.» Pour lui, ce genre de décision est à même de ruiner la confiance que les milieux économiques ont dans les institutions. «Avant de fustiger les entreprises, le minimum serait d'attendre leurs résultats ainsi que ceux des administrations publiques», ajoute le Vaudois.



**«Il s'agit de changements mineurs.**

**Il n'y a aucun acharnement contre les entreprises»**

Valérie Piller Carrard, conseillère nationale (PS/FR)

Ce discours, Valérie Piller Carrard (PS/FR) a beaucoup de mal à la comprendre. «Il s'agit de changements mineurs. Il n'y a aucun acharnement contre les entreprises.» Concernant le calendrier, elle rappelle que la loi est déjà très lente. «Elle entrera en vigueur en juillet de cette année, puis les entreprises auront une année pour analyser les salaires. Puis une autre encore pour tout vérifier. Ce ne sera qu'en 2023 que les employés seront informés. On ne peut pas attendre indéfini-

ment.» Et la conseillère nationale de rappeler qu'il y a eu la grève des femmes et de nouvelles élections en 2019. «C'est aussi le rôle du parlement de refléter ces nouveaux équilibres.» Enfin, elle met les milieux économiques et la droite face à leurs responsabilités. «Ce sont eux qui ont exagéré en faisant une loi minimaliste. Si on peut y apporter un léger équilibre, tant mieux.»

Il est vrai qu'entre la version de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, et l'objet finalement accepté fin 2018, plusieurs mesures phares sont parties à la poubelle. La loi ne prévoit aucune sanction contre les employeurs chez lesquels on décélérerait des inégalités. Le texte ne concerne plus que les entreprises de 100 collaborateurs, soit 0,9% des entreprises, qui emploient 46% des salariés. Ces dernières seront tenues d'analyser leur politique salariale tous les quatre ans et d'en informer leur personnel. Si la proposition de la commission passe, ce sont ces résultats qui devront être transmis à la Confédération.

Au sein de la commission, la décision a été prise à une voix près. Aux suffrages de la gauche, se sont ajoutées quelques voix du centre. Un score serré qui augure d'un grand suspense au parlement, sachant que certains élus qui avaient soutenu la loi sur l'égalité ne sont pas prêts à faire un deuxième pas maintenant, aussi petit soit-il. «Sur le fond, je suis favorable à cette



mesure, explique par exemple Céline Amaudruz (UDC/GE). Mais je m'y opposerai. Modifier une loi qui n'est pas encore entrée en vigueur revient à changer les règles dans le cours du jeu. Et je ne veux pas être de celles qui créent ce précédent», conclut la Genevoise.  
FLORENT QUIQUEREZ